

Erfolg für das Freiburger Team am Swiss Moot Court

Am diesjährigen Swiss Moot Court Finale vor dem Bundesgericht in Luzern erreichte das Freiburger Team mit dem Waadtländer François Rod und Neuenburger Antony Weber den dritten Platz.

Die TeilnehmerInnen mussten dieses Jahr einen fiktiven Prozess aus dem Bereich des Baurechts erarbeiten. In einer ersten Runde galt es, dazu eine Rechtsmittelbeschwerde und eine Antwort zu verfassen. Das Freiburger Team hatte sich unter über 30 Mitkonkurrenten auf dem zweiten Platz qualifiziert und sich somit den Eingang ins Finale gesichert.

Am Finale trugen sie einer Jury bestehend aus Bundesrichtern, RechtanwältInnen und ProfessorInnen ihre mündlichen Plädoyers vor. Ihre Argumente wurden auf ihre Stichhaltigkeit geprüft, wobei auch die Überzeugungskraft und die Rhetorik bei der Bewertung eine Rolle spielen. Der Swiss Moot Court ist ein Jus-Wettbewerb für alle Rechtsstudenten (vor Abschluss des Masters) der schweizerischen Universitäten. Er gibt Ihnen die Möglichkeit, das bis anhin angeeignete Wissen in die Praxis umzusetzen. Der Swiss Moot Court fand zum achten Mal statt.

Swiss Moot Court: Succès pour une équipe fribourgeoise

Une équipe fribourgeoise composée du vaudois François Rod et du neuchâtelois Antony Weber a atteint la troisième place de la finale du Swiss Moot Court qui s'est tenue les 18 et 19 février 2011 au siège du Tribunal fédéral de Lucerne.

Cette année, les participant-e-s étaient invité-e-s à conduire un procès fictif consacré à un dossier de construction. Durant la première phase du concours, ils ont ainsi été amenés à rédiger un mémoire de demande ainsi qu'un mémoire de réponse portant sur le cas proposé. En se classant à la deuxième place de cette phase écrite, l'équipe fribourgeoise a assuré sa participation à la seconde phase orale.

Durant cette finale, les deux étudiants fribourgeois ont eu l'occasion de plaider leur cause devant un jury formé de juges, d'avocats et de professeurs de droit. Leurs prestations en tant que demandeurs et que défendeurs ont été évaluées tant sur la base de la pertinence juridique de leurs arguments, que sur la qualité rhétorique de leur présentation. Le Swiss Moot Court est un concours ouvert à tous les étudiant-e-s en droit (n'ayant pas encore obtenu la maîtrise) inscrits dans une université. Il s'agissait cette année de la huitième édition de cette manifestation qui donne aux participants une excellente occasion de mettre en pratique leurs connaissances académiques.